



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 février 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le lundi 16 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALIX Mathilde, DELERUE David, DELOURME Jean-Pierre, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, GABARD Bruno, GRANDVALLET Chantal, JUGEL Steven, LARGEAU Chantal, LE MOIGNE Nolwenn, MAHIEUX Jérémy, MORIN-DIEGO Isabelle, MOUNIER Benoît, NOËL Pierre, PICARD Laurence, PONGERARD Pascale, RENAUDIE Hania, SAVIGNE Pascal, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : LARGEAU Chantal

2026-013 - CONVENTION DE DROIT DE SURPLOMB POUR TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Rapporteur : NOËL Pierre

Monsieur Pierre NOËL indique au Conseil municipal que la Mairie a reçu le 17 décembre 2025, une demande d'autorisation pour un droit de surplomb.

Un habitant de la Commune souhaite entreprendre des travaux d'isolation thermique par l'extérieur. La façade nord de l'habitation est en limite d'une propriété communale.

Ainsi, l'isolation envisagée surplombe le domaine de la Commune.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide de :

- **Déterminer** le montant de la redevance annuelle d'occupation du droit de surplomb à 5 € ;

- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention de surplomb ;
- **Dire** que les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 février 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétaire de séance,
Chantal LARGEAU, 4ème adjoint au Maire